



Valeur fiscale

Le bulletin ponctuel de la fiscalité des placements

Octobre 2013

La vente d'options de vente garanties: une approche de croissance du capital sécuritaire et fiscalement attrayante

À des fins de vulgarisation, les options peuvent aisément être comparées à des primes d'assurances que les investisseurs vendent ou achètent afin de se protéger contre une perte ou obtenir un revenu en échange d'assumer un certain risque. Celui qui vend une option (d'achat ou de vente) peut être comparé à une compagnie d'assurance: il reçoit un revenu pour assumer un certain risque dont il croit les probabilités de réalisation peu élevées. À l'inverse, un investisseur qui achète une option veut se protéger au cas où un événement malheureux (ex.: une baisse significative de la valeur d'un actif) se produise.

Certains gestionnaires avec lesquels nous travaillons utilisent les options à des fins défensives mais fiscalement attrayantes. C'est le cas, notamment, de la société Globevest Capital, qui offre un mandat nommé « Croissance alternatif » et qui met en place une stratégie aux avantages fiscaux significatifs sans s'exposer directement aux actions.

Si un investisseur investit dans ce fonds, il se trouve dans le siège de celui qui vend une option de vente à un autre investisseur, recevant ainsi un revenu nommé prime. L'investisseur qui achète l'option acquiert le droit de vendre un titre lié à l'option (ex.: une action cotée en bourse) à un certain prix plus bas que le prix du marché actuel, appelé « prix d'exercice ». Il se donne ainsi un prix plancher auquel il pourra vendre le titre si celui-ci descend plus bas que le prix d'exercice. Dans le cadre de ce texte, la stratégie visée concerne le fonds de Globevest, fonds qui vend l'option de vente et qui s'attend à ce que celle-ci ne soit pas exercée.

C'est donc dire qu'un investisseur peut récolter des primes — parfois généreuses, par exemple 6-7 % de la valeur équivalente d'un titre — et voir ces « revenus » imposés comme du gain en capital. Il s'agit d'une façon défensive d'investir dans les actions, puisque l'on ne détient pas les titres visés par les options. Si ceux-ci baissent de façon significative, la prime reçue atténue la perte encourue en devant acheter les actions. Par contre, si les titres connaissent une croissance supérieure au montant de la prime d'option reçue, le gain est souvent moins important que si l'on avait détenu les titres directement. La protection sur une baisse a donc un prix, i.e. une limitation des gains réalisables.

Toutefois, en gérant de façon active les options, profitant par exemple de périodes de volatilité accrue, un rendement très attrayant, similaire (voire supérieur) aux actions à long terme peut être généré, tout en obtenant une volatilité moindre.

Globevest a rendu cette stratégie encore plus attrayante en ajoutant des obligations au portefeuille de placement. Ainsi, des montants sont disponibles pour acheter les titres si les acheteurs des options vendues décident d'exercer ces dernières, tout en procurant un revenu d'intérêt courant. Bien sûr, le revenu d'intérêt est pleinement imposable, mais ne constitue qu'un faible pourcentage du revenu tiré.

À moins que le contribuable ne soit considéré comme un « commerçant ou un courtier en valeurs mobilières »¹, l'ARC présume généralement que le gain réalisé ou la perte subie par un signataire (vendeur) d'options est de la même nature que les actions visées par les options, soit comme un gain ou une perte en capital.²

Exemple fictif simplifié des opérations dans la stratégie mise en œuvre par Globevest Capital:

- Apple (AAPL)
- Prix au 14 juin 2013 (selon Thomson Reuters) = 430,05 \$
- Prix option de vente avec prix d'exercice à 387,05 \$ le 14 décembre 2013 = 25,80 \$
- Détention d'obligations en collatéral dont le rendement annuel est de 2,5 %

25,80 \$ / 430,05 \$ = 6 % de prime

- Rendement sur 6 mois des obligations = 1,25 % d'intérêt
- Rendement total maximal sur 6 mois = 7,25 % (15,50 % annualisé)
- Pourcentage du rendement en gain de capital = 83 %³

Ce scénario a donc trois issues possibles :

- 1 Le titre fait -11,25 % ou plus : rendement total maximal
- 2 Le titre fait entre -17,25 % et -11,25 % : la stratégie réalise entre 0 % et 6 %
- 3 Le titre fait -17,25 % ou pire : perte de 1 % par point de pourcentage de baisse au-delà de -17,25 %

Intéressé(e) de savoir comment mettre en place une telle stratégie pour un de vos clients ou vous-mêmes ?

Communiquez avec moi dès maintenant pour en savoir plus !

¹Un particulier peut être considéré comme tel dépendant des faits. Par exemple, la fréquence des opérations, le temps pendant lequel les valeurs ont été détenues, la nature et la quantité des valeurs mobilières faisant l'objet d'opérations, le temps et l'expertise consacrés aux activités de courtage ou le fait que les opérations sur titres soient financées par des emprunts dont les intérêts sont déductibles sont tous des facteurs qui peuvent mener l'ARC à considérer les transactions d'un contribuable au titre de revenu plutôt qu'au titre de capital. Voir Vancouver Art Metal Works c. Canada (1993) 1 C.T.C. 346.

²ARC, Bulletin d'interprétation IT-479R, « Transactions sur valeurs mobilières », 29 février 1984, par. 25

³Arrondi au % près

Ce document se veut une explication générale du fonctionnement de certaines stratégies sur titres. Cette stratégie peut ne pas convenir à votre situation. Avant d'investir dans un produit spécifique, veuillez communiquer avec nous afin de déterminer la convenance d'un tel investissement selon votre tolérance au risque et votre profil et ainsi revoir ensemble en détails toutes les caractéristiques du produit disponibles dans les documents d'information sur ceux-ci. Veuillez consulter votre professionnel fiscal ou comptable afin de mieux connaître les incidences fiscales qui vous concernent.

Coordonnées

Vincent Cliche

Conseiller en placement

Financière Banque Nationale Inc.

640 - 900, René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 2B5

418 649-2525 ■ 1 800 463-2635

